

« A NOTRE IMAGE IMMO »

SAS au capital de 2500 euros

163 Place Jules Dalou

45160 Olivet

RCS ORLEANS 921 094 736

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

du 18 décembre 2024

Le 18 décembre 2024, les associés de la société A NOTRE IMAGE IMMO se sont réunis en assemblée générale extraordinaire place Jules Dalou — 45160 OLIVET à 10 heures, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame **BEZANCON** Angélique.

La Présidente de l'assemblée constate que :

Sont présents :

Madame **BEZANCON** Angélique, propriétaire de 1250 actions en pleine propriété, représentant 1250 voix,

Monsieur **MONIN** Michael, propriétaire de 1250 actions en pleine propriété, représentant 1250 voix,

Soit au total 2 associés présents, totalisant 2 500 Actions sur les 2500 composants le capital social.

La Présidente de l'assemblée a désigné Monsieur MONIN Michael comme secrétaire de séance.

La Présidente de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée, telle qu'il ressort de la feuille de présence ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision.

La présidente de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- changement d'adresse du siège social ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège de la société du 163 Place Jules DALOU 45160 OLIVET au 325 rue du Cormier 45160 OLIVET à compter du 18.12.2024. Cette résolution est adoptée par les associés représentants à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transfert du siège social, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

Le siège social est fixé au 325 rue du Cormier à OLIVET (45160).

Le reste de l'article restant inchangé Cette résolution est adoptée par les associés représentant à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées. Cette résolution est adoptée par les associés représentant à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 10h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et tous les associés présents.

Madame **Bezançon** Angélique



Monsieur **Monin** Michael

